



**CUMUNITÀ  
D'AGGLUMERAZIONE  
DI BASTIA**

Bureau du 24 juillet 2023

**DELIBERATION DU BUREAU  
DE LA  
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA**

**OBJET : Candidature à la seconde phase du programme Territoire d'Industrie 2023 / 2027**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre juillet à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Port Toga sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

**PRÉSENTS :** Pierre SAVELLI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Jean-Charles LEONARDI, Serge LINALE, Emmanuelle de GENTILI, Leslie PELLEGRINI, Marie-Hélène PADOVANI

**POUVOIRS :** -

**ABSENTS :** Gilles SIMEONI, Michel SIMONPIETRI, Jean-Jacques PADOVANI, Jean-Louis MILANI, Louis POZZO DI BORGO

Nombre de membres composant le Bureau : 13

Nombre de membres en exercice : 13

Quorum : 7

Votants : 8

Pour : 8

Contre : -

Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

**OBJET : Candidature à la seconde phase du programme Territoire d'Industrie 2023 / 2027**

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L5211-10 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire d'Agglomération de Bastia en date du 10 juillet 2020 fixant le nombre de vice-présidents et la composition du Bureau ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 24 juillet 2020 modifiant la constitution du Bureau ;

Vu le contrat de territoire d'industrie signé le 23 février 2021 ;

Vu le rapport présenté ce jour au Bureau ;

Où l'exposé du vice-Président délégué et après en avoir délibéré ;

**APPROUVE (A l'unanimité)**

La candidature à la nouvelle phase du programme Territoire d'Industrie 2023 / 2027 ;

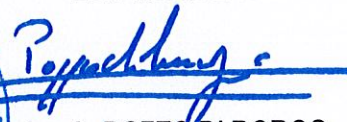
**AUTORISE**

Le Président à signer tous les documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

  
Louis POZZO DI BORGO

Acte certifié exécutoire  
après dépôt en préfecture  
le **28 JUL. 2023**  
et publication ou notification  
du **28 JUL. 2023**  
La Directrice de l'Administration Générale  
Nora MOGHRAOUI